

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 05 mai 2014 à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, François Thibault, Mario Parent, Sylvain Mallette, et Michel Hamelin sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et présentation du maire d'un jour

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures cinq minutes. Elle présente le maire d'un jour, François Bourdeau, étudiant à l'école Saint-Urbain ayant gagné le concours dans la classe de sixième année. Il présente son texte lui ayant permis d'obtenir la première place de sa classe. François anime la rencontre jusqu'au point 5.4.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-05-117

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que rédigé avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italiques :

1. Ouverture de la séance et présentation du maire d'un jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014
 - 3.1 Suivi – séance du conseil municipal précédent
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Demandes d'appui financier
 - a- Passe-Partout
 - b- Élan des jeunes
 - c- Club de balle Champs de rêve
 - 5.2 Adoption des dépenses – avril 2014
 - 5.3 Rapport - Directeur général
 - 5.4 Rapport – Mairesse
 - 5.5 Correspondance
 - 5.6 Permanence – Gabrielle Daoust
 - 5.7 Remboursement - Prêt temporaire en assainissement
 - 5.8 *Colloque des pactes ruraux*
6. Incendies et sécurité civile
 - 6.1 Rapport – conseiller
 - 6.2 Coffre arrière – camion 241 (autopompe)
7. Travaux publics et assainissement des eaux
 - 7.1 Rapport - Directeur général
 - 7.2 Rapport – conseiller
 - 7.3 Creusage de fossés de chemin
 - 7.4 Entretien de la pelouse des terrains municipaux
 - 7.5 Survêtements imperméables en espace clos et formation sur le cadénassage
8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport
 - 8.1 Rapport - inspecteur
 - 8.2 Rapport – conseiller
 - 8.3 Règlement numéro 334-14 – Nombre de bâtiment accessoire pour les usages commerciaux et industriels et marges des bâtiments en zone agricole
 - 8.4 Arbres – développement du Forgeron

- 8.5 Entretien des fleurs et des arbres
- 9. Bibliothèque, culture et patrimoine
 - 9.1 Rapports – conseiller
 - 9.2 Subvention – Comité culturel – versement numéro 2
 - 9.3 Subvention – Comité d’embellissement
 - 9.4 Remboursement – Comité du patrimoine
- 10. Loisirs et divertissement
 - 10.1 Rapports – conseiller
 - 10.2 Lignage – terrain de balle
 - 10.3 Saint-Jean-Baptiste – vente d’alcool et utilisation de feux d’artifice sur les terrains municipaux
 - 10.4 Camp de jour
 - 10.5 Location toilette portative
 - 10.6 Amélioration des installations électriques – terrain de balle et de la patinoire
- 11. Varia
 - 11.1 *Foire villageoise*
- 12. Levée de l’assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

14-05-118

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi – séance du conseil municipal précédent

Madame la mairesse Francine Daigle effectue le suivi des questions du public du dernier conseil municipal.

4. Période de questions

Une citoyenne demande un suivi du renouvellement des étagères au pacte rural. Une autre citoyenne félicite François Bourdeau pour son implication auprès du Comité loisirs jeunesse de Saint-Urbain-Premier. Deux personnes félicitent, madame la mairesse Francine Daigle pour son initiative visant à impliquer les comités dans le cadre de la préparation de l’entente avec la CSVT. Une dame indique qu’elle aimerait avoir un droit de parole à la fin des séances. Ayant déjà traité cette demande, madame la mairesse mentionne qu’une seule période a été décrétée par le Conseil municipal. Une personne dans la salle dépose des documents variés étoffant la réflexion autour d’une entente de gestion de la bibliothèque Armand-Miller.

5. Administration

5.1 Demande(s) d’appui financier

- 14-05-119 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
D'offrir un appui financier à
a – Pré-Maternelle Passe-Partout 100 \$
ADOPTÉ
- 14-05-120 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
D'offrir un appui financier à
b - Élan des jeunes 200 \$
ADOPTÉ
- 14-05-121 Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
D'offrir un appui financier à
c- Club de balle Champs de rêve 200\$
ADOPTÉ

5.2 Adoption des dépenses – avril 2014

- 14-05-122 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que les dépenses pour la période du 8 avril au 5 mai 2014 inclusivement, d'un montant total de 160 411. 76\$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.
ADOPTÉ

5.3 Rapport - Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

5.4 Mairesse

Madame la mairesse, Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

5.5 Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

5.6 Permanence – Gabrielle Daoust

CONSIDÉRANT le contrat de travail entre la municipalité de Saint-Urbain-Premier et madame Gabrielle Daoust, inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE le contrat spécifie une période probatoire de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général fait la recommandation de sa permanence;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-123

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer la permanence de madame Gabrielle Daoust dans ses fonctions d'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

5.7 Remboursement - Prêt temporaire en assainissement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contracté un prêt temporaire dans le cadre des activités de travaux d'infrastructure en assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a financé une partie des travaux à même le fonds général;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les sommes monétaires du gouvernement provincial et fédéral après la vérification comptable du Ministère des Finances du Québec à la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification comptable particulière s'est échelonnée sur plus de 14 mois sans pour autant recevoir les sommes dues par les autorités ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus besoin de ce prêt temporaire, car, il est destiné qu'à une fonction;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-124

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à rembourser la totalité du prêt temporaire en assainissement d'un montant de 564 931.36\$ et les intérêts s'y affairant à Caisse populaire Desjardins de St-Urbain.

ADOPTÉ

5.8 Colloque des pactes ruraux

Madame la mairesse Francine Daigle et madame, la conseillère Joane Gibeau participeront au colloque des pactes ruraux à Venise-en-Québec le 12 juin prochain.

6. Incendies et sécurité civile

6.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport des activités du mois.

6.2 Coffre arrière – camion 241 (autopompe)

CONSIDÉRANT QU' au mois de février 2013, le service des incendies a proposé des alternatives visant à réparer la porte du coffre arrière du camion en incendie 241;

CONSIDÉRANT la complexité de la réparation;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle demande de prix a été effectuée à un fournisseur supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé pour la réparation est inférieur aux soumissions précédentes pour le même type de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-125

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à la réparation de la porte à enroulement du coffre arrière du véhicule du camion 241 autopompe au montant de 2 000 \$ taxes incluses du fournisseur Équipements incendie Levasseur inc.

Que ces travaux doivent inclure le temps de travail et l'ensemble des pièces.

ADOPTÉ

7. Travaux publics et assainissement des eaux

7.1 Rapport - Directeur général

Le rapport du directeur général est déposé concernant les activités des travaux publics et assainissement des eaux depuis la dernière séance du conseil.

7.2 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait rapport des activités du mois.

7.3 Creusage de fossés de chemin

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Jean-François Touchette en date du 27 avril 2014 et la demande verbale de monsieur Claude Monière au mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général indiquant la nécessité de nettoyer et de reprofiler les fossés en question afin d'améliorer le drainage de l'emprise publique;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier octroie un mandat de travaux de nettoyage de fossés de chemin à un entrepreneur au choix du directeur général pour une longueur de près de 600 mètres limitrophe aux lots 302, 303, 304;

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier octroie un mandat de travaux de nettoyage de fossés de chemin à un entrepreneur au choix du directeur général pour une longueur d'environ 300 mètres limitrophe au lot P52;

Que les travaux visant le remplacement de ponts et de ponceaux soient à la charge du demandeur;

Que la moitié des frais encourus soit assumée par les demandeurs sauf pour le lot P-52 alors qu'un espace boisé est limitrophe à la route et qu'il n'y a pas de bénéfice aux riverains;

Que les déblais soient disposés sur le terrain des demandeurs;

Que les travaux soient exécutés à partir des terrains des demandeurs sauf pour le lot P-52 en raison de l'espace boisé;

ADOPTÉ

7.4 Entretien de la pelouse des terrains municipaux

14-05-127

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De retenir les services des Entreprises Christian Dulude pour s'occuper de la coupe d'herbes des terrains municipaux au montant de 460 \$ par coupe pour la saison 2014, selon la tableau de répartition des coûts des coupes par site.

ADOPTÉ

7.5 Survêtements imperméables en espace clos et formation sur le cadenassage

CONSIDÉRANT QUE différents équipements sont requis afin d'exécuter adéquatement les opérations en espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE l'habillement doit être adéquat afin de réduire les risques de contamination ou d'infection en provenance des stations de pompage;

CONSIDÉRANT QUE des procédures minimales encadrent une manœuvre en espace clos;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-128

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à l'achat d'un survêtement imperméable pour monsieur Sylvain Thibault.

D'inscrire au plus 4 personnes à la formation en ligne « cadenassage » à la Fédération des chambres de commerce du Québec au montant de 50 \$ par personne.

ADOPTÉ

8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

8.1 Rapport – inspectrice

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

8.2 Rapport – conseiller (ère)

Il n'y a pas de rapport des activités d'effectué pour ce mois.

8.3 Règlement numéro 334-14 – Nombre de bâtiment accessoire pour les usages commerciaux et industriels et marges des bâtiments en zone agricole

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la modification du règlement portant le numéro 204-02 sur le règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 10 mars 2014;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 10 mars 2014;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique a eu lieu le 7 avril 2014 à 19h30 présentant le contenu du projet de règlement;

ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement a été adopté le 7 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-129

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement numéro 334-14 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par le règlement ce qui suit :

Article 1

Le Conseil de la municipalité de Saint-Urbain-Premier adopte le présent règlement dans son ensemble et également article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa. Si un article, un paragraphe, un alinéa, un sous paragraphe ou un sous-alinéa du présent règlement était déclaré nul par une instance habilitée, le reste du règlement continuera à s'appliquer en autant que faire se peut.

Article 2

Le premier paragraphe de l'article **42.4 Nombre et superficie** du chapitre 5 : Dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, du règlement de zonage 204-02, est remplacé par le texte suivant :

« Dans le cas d'un usage commercial ou industriel dans une zone permis à cette fin, il est permis de posséder un maximum de cinq (5) bâtiments accessoires par

terrain. La superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires est de 20 % de la superficie du terrain. »

Article 3

L'article **132.2 Marges minimales** du chapitre 11 : Dispositions spécifiques aux zones et à certains usages, du règlement de zonage 204-02, est modifié, à la fin par le texte suivant :

« c) Pour tous les bâtiments principaux autres que les bâtiments de ferme (installations d'élevage)

- Marge avant : 7.5 (24.61 pieds)
- Marge arrière : 7.5 mètres (24.61 pieds)
- Marge latérale : 4 mètres (13.12 pieds) »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Francine Daigle
Mairesse

Michel Morneau urbaniste OUQ
Directeur général

ADOPTÉ

Avis de motion : 10 mars 2014

Adoption du premier projet de règlement : 10 mars 2014

Tenue de la consultation publique : 7 avril 2014

Adoption du second projet de règlement : 7 avril 2014

Adoption du règlement : 5 mai 2014

Entrée en vigueur :

8.4 Arbres – développement du Forgeron

14-05-130

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à signer les contrats visant l'acquisition d'au plus 31 arbres dans la phase I, II et III du développement du Forgeron pour un montant ne devant pas dépasser 10 800 \$.

ADOPTÉ

8.5 Entretien des fleurs et des arbres

14-05-131

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de madame Francine Beudet, au tarif horaire de 30.00 \$/heure pour l'aménagement des parterres des édifices municipaux et l'aide au Comité d'embellissement pour les plantations et l'entretien des aménagements floraux. Les principales tâches reliées à cette activité sont notamment, au printemps la préparation des terrains avant plantation, la plantation des fleurs et végétaux, durant l'été, le désherbage et à l'automne spécialement la taille des arbustes.

ADOPTÉ

9. Bibliothèque, culture et patrimoine

9.1 Rapport – conseiller (ère)

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un bref rapport des activités des comités.

9.2 Subvention - Comité culturel – versement numéro 2

14-05-132

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le versement numéro 2 au Comité de la bibliothèque au montant de 1 500 \$

ADOPTÉ

9.3 Subvention – Comité d'embellissement

14-05-133

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le versement numéro 2 au Comité de la bibliothèque au montant de 5 700 \$

ADOPTÉ

9.4 Remboursement – Comité du patrimoine

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Patrimoine de Saint-Urbain-Premier a réalisé un répertoire des baptêmes et des sépultures à partir des registres de la Paroisse pour la période de 1852 à 1982;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs exemplaires de ce répertoire ont été imprimés pour vente aux personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu requête du Comité du Patrimoine relativement au versement des sommes reçues par la Municipalité de

Saint-Urbain-Premier du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à maintenant pour la vente des albums souvenirs du 150^e;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 02-12-218 de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier demande le versement du montant des ventes des albums souvenirs du 150^e en inventaire au 15 septembre 2002 au Comité du Patrimoine afin de leur permettre la mise sur pied de projets;

14-05-134

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'un montant de 80.00 \$ soit versé au comité du Patrimoine représentant les revenus nets de l'année 2013 en provenance de la vente des répertoires et des albums souvenirs.

ADOPTÉ

10. Loisirs et divertissement

10.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un bref rapport des activités du Comité des loisirs.

10.2 Lignage – terrain de balle

14-05-135

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de monsieur Carl Faubert pour un montant de 15 \$ la partie pour le lignage du terrain ainsi que la pose des coussins pour l'année 2014, identique à l'offre de services du 25 avril 2013.

ADOPTÉ

10.3 Saint-Jean-Baptiste – vente d'alcool et utilisation de feux d'artifice sur les terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier prévoit faire de l'animation musicale et usage de feux d'artifice lors de la Fête nationale le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 286-11 concernant les nuisances et le règlement numéro 287-11 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics interdisent ce type d'activités;

CONSIDÉRANT QUE les articles correspondants desdits règlements prévoient que la municipalité peut autoriser exceptionnellement ce type d'activité;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-136

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier autorise une dérogation exceptionnelle au Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier à utiliser de la musique, de l'animation et des feux d'artifices et de permettre la vente d'alcool lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin prochain.

ADOPTÉ

10.4 Camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la journée d'inscription a eu lieu le 23 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu inscription de 6 enfants;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre est trop bas pour maintenir un camp de jour cet été;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 14-02-51 est à l'effet d'organiser un camp de jour et que sa gestion était confiée à l'Académie des jeunes sportifs;

CONSIDÉRANT QUE la forme du camp de jour ne peut pas être différente en raison du nombre trop peu élevé;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-137

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier déclare l'organisation impossible du camp de jour 2014 en raison du nombre trop faible de participants.

De reporter l'organisation du camp de jour à une année subséquente.

ADOPTÉ

10.5 Location toilette portative

14-05-138

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à la location d'une toilette portative à installer entre la patinoire et le terrain de balle au montant de 100 \$ par mois plus les taxes et le transport de 15 \$, auprès de l'entreprise Sanibert, pour la saison estivale 2014.

ADOPTÉ

10.6 Amélioration des installations électriques – terrain de balle et de la patinoire

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fournir une alimentation électrique près du terrain de balle afin d'alimenter notamment les jeux gonflables;

EN CONSÉQUENCE,

14-05-139

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à l'installation d'un panneau amovible ou non de 24 circuits/100 ampères sur deux poteaux de métal (fourni par la ville) ainsi qu'une boîte ayant 10 prises standards à 2 circuits à l'intérieur, boîte verrouillable pour un montant maximal de 5 100 \$ plus les taxes de Bruno Landry électrique.

Que le tout doit être installé à partir de l'entrée électrique principale dont une boîte électrique de 100 ampères, à côté de la bibliothèque Armand-Miller dans la boîte verte existante et également passer dans un conduit sous le chemin.

Que le conduit existant doit être de 4" de diamètre de disponible sinon des frais supplémentaires s'appliquent.

Que les installations doivent être opérationnelles avant le 22 juin 2014.

ADOPTÉ

11. Varia

11.1 *Foire villageoise*

Monsieur, le conseiller Mario Parent explique succinctement les préparatifs de cette fête. Il est à noter qu'une implication municipale est demandée et particulièrement pour la remise d'un cadeau aux nouveaux arrivants.

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h55.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste, directeur général